



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

SERVICES DES FINANCES

2026DEL25_APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le 20 Avril 2026 le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 27

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJALBERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Bernard BENEZECH, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Béatrice FARIZON, Emilie LE CHEVERT, Bastien REMY, Vincent MARTY, Eléonore HOJAK.

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Patrick CENTELLES pouvoir à Didier BUONGIORNO,
Nathalie COUVREUR pouvoir à Corinne PAWLACZYK,
Virginie COUNIL pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO,
Camille DEMAZURE pouvoir à Martine LASSERRE
Yoann TICHIT pouvoir à Emilie LE CHEVERT,

Membre(s) absent(s) :

Jonathan DIOGO, Célia CEREZO

Le quorum est atteint.

Il est proposé aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2026 pour le budget principal de la commune.

Il est équilibré à la somme de : 10 934 792,70 €
Fonctionnement : 7 806 675,63 €
Investissement : 3 128 117,07 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

Le produit des contributions directes	3 641 189,00 €
Les compensations des exonérations de taxes par l'État	113 453,00 €
Autres taxes	311 800,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 103 700,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	174 814,00 €
Le FPIC	96 283,00 €
Participation et subventions (dont participation de la CAF)	581 960,00 €
Les revenus des immeubles et redevance énergie hydraulique	59 360,00 €
Les ventes de produits et de prestations (restauration scolaire, centre de loisirs, mise à disposition du personnel, annexes)	411 500,00 €
Les travaux en régie	30 000,00 €
Produits divers de gestion courante	50 000,00 €
La reprise des subventions	23 000,00 €
Le remboursement des emprunts transférées (agglomération)	4 994,00 €
Les atténuations de charges (variation stocks et remboursement salaire)	47 000,00 €
L'excédent de fonctionnement reporté	1 157 622,63 €
Total des recettes de fonctionnement	7 806 675,63 €

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (charges à caractères générales)	1 334 615,00 €
Les charges de personnel	3 716 600,00 €
Les intérêts des emprunts	115 000,00 €
Les dépenses de gestion courante (dont Subventions aux Francas)	845 934,50 €
L'attribution de compensation	371 000,00 €
La dotation aux amortissements	480 000,00 €
Le virement à la section d'investissement	728 526,13 €
Les autres dépenses	215 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	7 806 675,63 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

Le virement de la section de fonctionnement	728 526,13 €
La dotation aux amortissements	480 000,00 €
Les reports d'investissement	1 205 442,94 €
La dette récupérable	88 613,00 €
Le FCTVA	155 000,00 €
La taxe d'aménagement	5 000,00 €
L'attribution de compensation d'investissement	17 814,00 €
Les cautions	1 500,00 €
L'emprunt	341 221,00 €
Des écritures patrimoniales (chap 041)	90 000,00 €
Des produits de cessions	15 000,00 €
Total des recettes d'investissement :	3 128 117,07 €

Les dépenses de cette section regroupent :

Le déficit d'investissement reporté	818 867,34 €
Les dépenses d'équipement	1 376 489,00 €
Les reports d'investissements	385 260,73 €
Le remboursement en capital des emprunts	400 000,00 €
Les cautions	1 500,00 €
Le reversement de la taxe d'aménagement	3 000,00 €
La reprise de subventions	23 000,00 €
Les travaux en régie	30 000,00 €
Des écritures patrimoniales (041)	90 000,00 €
Total des dépenses d'investissement :	3 128 117,07 €

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 avril 2026,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 01 janvier 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

- **ADOPTE** le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
10 934 792,70 €

7 806 675,63 € en fonctionnement
3 128 117,07 € en investissement

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Pièce jointe : Rapport du budget primitif 2026

A l'unanimité des membres présents

Le maire,

David DONNEZ



Le secrétaire de séance

Dominique FAJON

